



LIVRET D'ACCUEIL

RÉANIMATION CHIRURGICALE



PÔLE MÉDECINE PÉRI-OPÉRATOIRE ET ANESTHÉSIE-RÉANIMATIONS

CENTRE DE RESPONSABILITÉ 3 - RÉANIMATION, SOINS CRITIQUES

UNITÉ DE RÉANIMATION CHIRURGICALE

BIENVENUE

AU CHU DE RENNES

Madame, monsieur,

Un de vos proches est hospitalisé dans l'unité de réanimation chirurgicale du CHU de Rennes. Ceci peut susciter en vous de nombreuses interrogations, et nous le comprenons. Afin de vous aider et de vous rassurer, des nouvelles téléphoniques pour la personne de confiance ou un membre de la famille proche sont possibles tous les jours, en dehors des horaires de transmission : 7h-7h30 et 19 h-19 h30.

Toutefois, les appels fréquents peuvent être contraignants pour le bon fonctionnement du service et le bon déroulement des soins : ils risquent d'interrompre une visite médicale, des soins complexes auprès d'un patient. C'est pourquoi nous vous demandons de limiter les appels.

Soyez assurés du fait que tout événement notable survenant inopinément, vous sera retransmis.

Nous sommes conscients que les spécificités thérapeutiques et l'environnement propre au service imposent un certain nombre de règles à respecter.

Nous vous remercions pour votre aide qui contribue à soigner le mieux possible votre proche.

Professeur Yoann Launey et l'équipe



L'HOSPITALISATION DE VOTRE PROCHE

1.1

ACCÉDER À L'UNITÉ DE RÉANIMATION CHIRURGICALE

L'unité de réanimation chirurgicale est basée sur le site de Pontchaillou au sein du centre chirurgical et interventionnel (CCI), niveau 4. De jour, l'accès se fait par la porte 2, de nuit par la porte MC1.

Le CHU de Rennes est engagé dans une démarche de développement durable. Nous vous recommandons, si vous le pouvez, d'utiliser les transports en commun (métro, bus) pour faciliter votre venue.

- Métro : station Pontchaillou > À la sortie du métro, suivre la signalétique "centre chirurgical et interventionnel".
- Bus : lignes 2 - 31, arrêt Anatole France.
- La "Navette plus" (service de transport gratuit) est à votre disposition à la sortie du métro et sur les parkings P4 et P5 entre 7h30 et 18h30, du lundi au vendredi. Une borne d'appel, située à proximité de l'abri navette, vous permet de la contacter.



1.2

HORAIRES D'OUVERTURE ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

L'unité de réanimation chirurgicale est ouverte au public 24h/24h et 7j/7.

Le secrétariat est joignable au 02 99 28 42 46, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi.

Vous pouvez également joindre directement le module dans lequel votre proche est hospitalisé :

Secteur A : 02 99 28 99 83

Secteur B : 02 99 28 99 82

Secteur C : 02 99 28 99 81





Affaires de toilette

Nous vous demandons d'apporter :

- savonnette
- shampoing (démêlant si besoin), peigne ou brosse (selon habitudes)
- rasoirs jetables et mousse à raser
- brosse à dents et dentifrice
- lait de toilette
- eau de Cologne ou eau de toilette

Le linge nécessaire est fourni par le service.

1.3

DOSSIER MÉDICAL

Renseignements médicaux

Le secret médical, par respect du patient, interdit la communication de tout renseignement diagnostique ou thérapeutique, sauf à la personne de confiance nommément désignée en cas d'incapacité du patient à communiquer.

Pour des raisons évidentes de confidentialité, les renseignements téléphoniques aux conditions et heures précédemment indiquées ne sont destinés qu'à confirmer qu'aucune modification majeure de l'état de santé n'est survenue.

Certificats médicaux

Les secrétaires se tiennent à votre disposition pour tout renseignement concernant la délivrance de certificats médicaux.

Nous conseillons aux familles de se rendre au bureau des admissions de l'établissement pour vérifier la situation administrative de l'hospitalisation.



LE SÉJOUR DE VOTRE PROCHE

2.1 SUIVI MÉDICAL

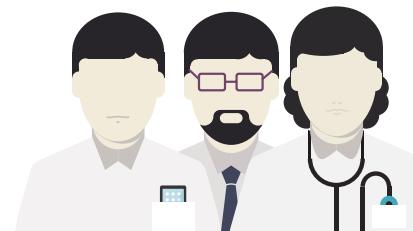
Les entretiens avec les médecins ont lieu de préférence l'après-midi ou sur rendez-vous. Pour des raisons de confidentialité, sauf situation exceptionnelle urgente, les entretiens médicaux ne se font pas par téléphone.

2.2 ÉQUIPES DE L'UNITÉ

Équipe soignante et cadres de santé

Lors de vos visites, l'équipe soignante et les cadres de santé sont à votre disposition pour vous informer de l'état de santé de votre proche. N'hésitez pas à leur faire part de vos problèmes, de vos suggestions et observations.

Afin de vous contacter facilement, nous vous demanderons vos coordonnées.



Psychologue

Si vous le souhaitez, vous pouvez rencontrer un psychologue. Pour cela prenez contact auprès du personnel soignant.

2.3 VISITES

Les visites sont autorisées ; néanmoins afin de préserver le repos du patient, limiter le risque infectieux et faciliter les soins, elles nécessitent le respect de quelques règles :

- Les horaires de visites sont libres, en privilégiant l'après-midi et la soirée, deux personnes au maximum. Elles sont réservées à la famille proche exclusivement, y compris les enfants. La visite des enfants sera préparée en amont avec les soignants (médecin, psychologue...) ;
- Les visites peuvent être différées du fait des soins ou d'examens ;

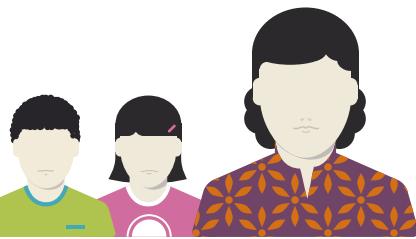




- À l'arrivée dans le service, vous devrez vous adresser à la secrétaire qui vous conduira auprès du patient dès que les soins en cours le permettront ;
- À l'entrée et à la sortie de la chambre, veuillez vous frictionner les mains avec un produit désinfectant. Veuillez respecter systématiquement cette consigne à chaque visite ;
- Évitez les bruits intempestifs. N'utilisez pas de téléphone portable. Les fleurs coupées et les plantes sont interdites dans la chambre par mesure d'hygiène.

2.4

HÉBERGEMENT DE LA FAMILLE



Une maison d'accueil, gérée par l'association Les Ajoncs, est à votre disposition pour un séjour temporaire. Elle se situe 10, rue Gaston Tardif (entre la rue de Dinan et la rue Legraverend), entre le centre-ville et Pontchaillou.

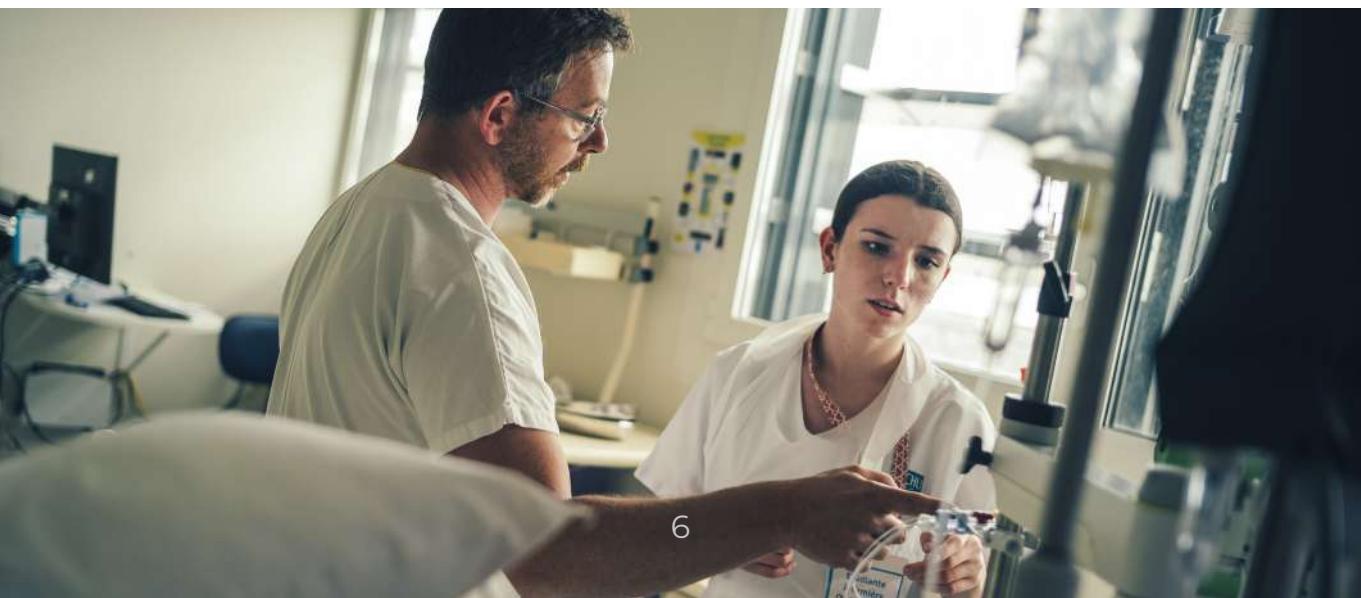
Vous pouvez demander le dépliant d'information à la secrétaire de l'unité.

Tél. 24h/24 : 02 99 31 46 91 – Courriel : accueil@lesajoncs.fr

2.5

SOUTIEN ET SPIRITUALITÉ

Vous pouvez faire appel au ministre du culte de votre choix. Il vous suffit d'en faire part aux cadres de santé ou aux membres de l'équipe soignante présente.



LES DROITS ET DEVOIRS DE VOTRE PROCHE

3.1

PARTICIPATION À UNE RECHERCHE ET RÉUTILISATION DES DONNÉES DE SOINS

Votre proche est hospitalisé dans un hôpital universitaire. À ce titre, il peut être amené à participer à des travaux de recherche dans un but d'amélioration diagnostique et/ou thérapeutique. Vous pouvez être sollicité(e) par l'équipe médicale pour que votre proche participe à une étude, s'il ne peut pas lui-même donner son avis.

De même, vous et vos proches disposez d'un droit d'opposition à la transmission des données susceptibles d'être utilisées et traitées de façon anonymisée, dans le cadre des études en cours dans le service. Une telle démarche, qui fait partie intégrante des soins aux patients, est menée conformément à la loi (Loi n° 2012-300 du 5 mars 2012).

De ce fait, il est possible que votre proche soit inclus dans un protocole de recherche selon une procédure d'urgence dès l'admission. Dès lors, vous en serez informé(e). En tant que personne référente de votre proche, vous êtes bien entendu libre d'accepter ou de refuser sa participation. Cela ne modifiera en rien la prise en charge médicale.



En savoir +

Vous retrouverez plus d'informations dans le "Livret d'accueil patient Médecine - Chirurgie-Obstétrique"



PÔLE MÉDECINE PÉRI-OPÉRATOIRE ET ANESTHÉSIE-RÉANIMATIONS

CENTRE DE RESPONSABILITÉ 3 - RÉANIMATION, SOINS CRITIQUES
UNITÉ DE RÉANIMATION CHIRURGICALE

HÔPITAL PONTCHAILLOU
CENTRE CHIRURGICAL ET INTERVENTIONNEL

2, rue Henri Le Guilloux • 35033 Rennes cedex 9



Tél. 02 99 28 43 21